



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **46**

Nombre de délégués :  
- présents : **40**  
- représentés : **5**  
**TOTAL 45**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 6 octobre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	M. Thierry KLEIN, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Jean-Claude ANDRE, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire - M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe	M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire - M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun.	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire -
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

### Membres représentés :

M. David PAULY	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme Chantal JEANPERT	ayant donné procuration à M. Philippe HEITZ
Mme Catherine WOLFF	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Bernadette PIETTRE	ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER

### Membre excusé :

Mme Camille VIOLAS, Adjointe d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

### Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

**OBJET : PETITE ENFANCE : CONCLUSION D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU BAS-RHIN**

---

**N° 22-82**

**Exposé**

A échéance des Contrats Enfance et Jeunesse (dispositifs financiers entre les collectivités et la Caisse d'Allocations Familiales), la Caisse d'Allocations familiales déploie une démarche partenariale visant à élaborer un projet de territoire avec les collectivités.

Ce dispositif se traduit par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) permettant le maintien et le développement des services proposés aux familles ainsi que la poursuite des financements de la Caisse d'Allocations Familiales. Les domaines d'intervention peuvent être multiples :

- Petite enfance,
- Enfance, jeunesse,
- Inclusion numérique,
- Accès aux droits et services,
- Logement, handicap,
- Animation de la vie sociale, parentalité.

La convention vise ainsi à définir le projet stratégique global du territoire en direction des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Le projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ENTENDU** l'exposé préalable de Madame Marianne WEHR, Vice-Présidente ;

**VU** l'échéance à fin de l'année 2021 du Contrat Enfance et Jeunesse, contrat financier signé entre la Collectivité et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et son remplacement par un financement spécifique appelé Bonus Territoire,

**CONSIDERANT** que la Caisse d'Allocations Familiales souhaite mettre en place un nouveau cadre partenarial obligatoire pour la continuité de cet accompagnement financier, en la forme d'une convention Territoriale Globale ;

**CONSIDERANT** sa volonté de maintenir son offre de service sur le territoire, dans les champs de compétence actuels ;

**VU** ainsi le projet de convention Territoriale Globale à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 6 octobre 2022 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 22 septembre 2022 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marianne WEHR, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
ratifie**

la convention Territoriale Globale à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, dans les forme et rédaction proposées,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer,

**souligne**

en substance que toutes les Communes membres sont amenées à intervenir au titre de ladite convention.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER



Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 11 octobre 2022
- publication sur le site internet le : 11 octobre 2022

**Acte à classer****DE-22-82**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2022-10-11T11-47-50.00 ( MI240388878 )**Identifiant unique de l'acte :** 067-246701064-20221006-DE-22-82-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** PETITE ENFANCE - CONCLUSION D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DU BAS-RHIN**Date de décision :** 06/10/2022**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions**Acte :** 22-82 PETITE ENFANCE  
CONVENTION AVEC LA CAF DU  
BAS-RHIN.PDF**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 11/10/22 à 11:47

Par **SEGUIN Muriel****Transmis**

Date 11/10/22 à 11:47

Par **SEGUIN Muriel****Accusé de réception**

Date 11/10/22 à 11:55